

La lettre de l'

UNSA

*Un syndicat
qui informe*

*Un syndicat
responsable*

Un syndicat utile

Syndicat UNSA des territoriaux de Côte d'Or

6 bis rue Pierre Curie 21000 Dijon

sd-21@unsa-territoriaux.org

Tél : 0 784 965 965 – Hiver 2023/2024 – n°57

Site internet : Unsa-territoriaux-21.fr

SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Page 2 : Journée de
mobilisation dans la Fonction
Publique du 19 mars

Page 3 : L'actu des
Territoriaux : Retour sur
l'Assemblée Générale

Page 4 : Retour sur
l'Assemblée Générale (suite)

Bulletin d'adhésion

Une question ? un besoin
d'information ? Nous sommes
disponibles pour vous

Agnès : 07 84 965 965

Ou sur rendez vous au :

6 Bis, Rue Pierre Curie

21000 DIJON

EDITO

Remaniement ministériel : UNSA Fonction Publique ouverte aux négociations salariales !

Le ministre de la Fonction publique, Stanislas Guerini, demeure un ministre de plein exercice ce qui lui confère la légitimité pour répondre aux attentes des agents publics.

Au ministre de trouver des solutions, en conduisant un dialogue social renforcé pour contrer les dégradations du pouvoir d'achat et des conditions de travail.

UNSA Fonction Publique rencontrera rapidement Stanislas Guerini et portera ses revendications. Elle lui demande d'ouvrir de véritables négociations. Celles-ci devront permettre :

- UNSA Fonction Publique demande l'amélioration des rémunérations : point d'indice, grilles, carrières, régimes indemnitaires, revalorisation des filières les plus féminisées. Pour L'UNSA, c'est urgent et par ailleurs indispensable pour répondre au défi d'attractivité de la fonction publique, à l'hôpital, dans les collectivités et dans les services de l'État. Ces revalorisations sont attendues par tous les agents publics, dans les trois versants. Elles doivent être significatives et effectives dès 2024.
- UNSA Fonction Publique demande l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) : seule une négociation scellée dans un accord peut permettre d'envisager, par exemple, les conditions d'une semaine de 4 jours. Les conditions d'emploi, de travail, l'organisation du travail et la santé au travail des agents publics doivent être au cœur du projet pour la fonction publique.

**Les agents méritent d'être reconnus et respectés. C'est la
seule boussole de l'UNSA Fonction Publique.**

Bagnolet le 9 février 2024

Luc Farré, Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique



Pouvoir d'achat : journée de mobilisation dans la Fonction Publique le 19 mars

Les 8 organisations syndicales de la Fonction Publique appellent les agents publics à se mobiliser le 19 mars 2024 pour obtenir que 2024 ne soit pas une année blanche en matière de rémunération.

Les organisations syndicales de la fonction publique CFDT, CFE-CGC, CGT, FA, FO, FSU, Solidaires, UNSA, réunies le mercredi 24 janvier, constatent et condamnent l'absence de toute perspective de mesures générales d'augmentation des rémunérations dans la fonction publique dans un contexte d'inflation encore soutenue. Il est urgent d'ouvrir sans délai des négociations pour améliorer les carrières et prendre des mesures générales pour les salaires, notamment en revalorisant le point d'indice, dans un contexte d'effondrement du niveau des rémunérations des agent-es publics.

Loin de répondre sur la question des rémunérations et des conditions de travail, le Président de la République a réaffirmé la mise en perspective d'une loi, qu'il qualifie « d'historique », pour la fonction publique visant selon lui à mieux reconnaître le « mérite ».

Alors même que la fonction publique n'est mentionnée dans aucun portefeuille ministériel, les organisations syndicales dénoncent une manœuvre visant à esquiver l'urgence de la revalorisation et risquant de créer des divisions parmi les agent-es et de nouvelles inégalités, notamment entre les femmes et hommes.

Les agent-es ne sont pas dans l'attente de « mérite » mais d'une rémunération qui leur permette de vivre dignement et soit prise en compte pour le calcul de leurs pensions.

Pour mettre un terme à la spirale de paupérisation de l'ensemble des personnels de la fonction publique et refuser de subir une année blanche en termes de traitement, les organisations syndicales décident d'une journée de mobilisation le mardi 19 mars prochain et appellent les personnels à se mobiliser par tous moyens, y compris la grève.

Bagnolet, le 25 janvier 2024

**Pour défendre nos carrières et nos droits,
l'UNSA Territoriaux ça me va !**



L'actu des Territoriaux

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JANVIER

Ce jeudi 18 janvier 2024 a eu lieu l'assemblée générale de l'Unsa Territoriaux.
Après l'approbation des rapports moral et financier, l'élection du nouveau bureau a eu lieu.

Nouveau Bureau Syndical, élu à l'unanimité, à compter du 19 janvier 2024 :

- **Anthony GOIN** de la Mairie de Chenôve succède à Agnès LAMBERT au poste de **secrétaire général de l'UNSA Territoriaux 21**,
- **Thomas GUYOCHON**, également de la Mairie de Chenôve est nommé **secrétaire général adjoint**
- **Frédéric HUMBLLOT**, de la Mairie de Genlis, **trésorier du syndicat**

Membres du bureau :

- **Philippe COURTIN**
- **Myriam DE BRITO**
- **Solange DE SOUZA VIANA**
- **Thierry LAFAILLE**
- **Agnès LAMBERT**
- **Lionel PHAL**
- **Patrice PILLET**

Ce nouveau bureau donne une nouvelle orientation au syndicat. En effet, il n'y aura plus de permanence syndicale au 6 bis de la rue Pierre Curie, Agnès Lambert part en retraite au printemps. C'est une équipe entière, volontaire et...osons dire rajeunie ! qui prend les rênes du syndicat.

Ce premier trimestre s'annonce comme la période de « tuilage ». Il n'y aura aucune interruption dans le contact entre vous et nous, dans le traitement des dossiers...

Comme il est de rigueur, lors de l'Assemblée générale, nous avons évoqué ensemble les perspectives d'avenir de notre syndicat et les différentes actions que nous souhaitons mener avec cette nouvelle équipe... mais aussi avec vous !

En tête des buts que nous nous sommes fixés : la poursuite d'un développement efficace, pour cela, nous irons à votre rencontre lors de visites dans vos collectivités.

Section syndicale de Chenôve :

Les collègues cheneveliers ont fait un point annuel sur la section :

- Les permanences syndicales mensuelles sont très appréciées des agents.
- Il en est de même pour les visites régulières dans les services



L'examen d'un dossier a soulevé le cas de l'impact des congés maladie sur les RTT. Les représentants de l'Unsa ont soulevé des irrégularités concernant le calcul.

Le dossier a donc été présenté en CST et la situation de tous les agents de la collectivité concernés, régularisée.

Le prochain (et nouveau !) bureau syndical se réunira le **14 mars prochain**.

D'ici là, n'hésitez pas à faire remonter les questions, informations que vous souhaitez voir aborder, diffuser.

Adhésion

Merci à ceux qui ont déjà renouvelé leur adhésion, et pour ceux qui ne l'ont pas encore fait.... Il est encore temps !!!

BULLETIN D'ADHESION

NOM :

PRENOM :

Né (e) le :

Collectivité :

Service :

Métier/fonction :

Adresse personnelle :

.....

.....

Adresse du lieu de travail :

.....

.....

.....

Bulletin à envoyer accompagné de votre

cotisation syndicale à

UNSA TERRITORIAUX 21 – 6 bis, Rue Pierre Curie

21000 DIJON

cotisation syndicale : 1, 2 ou 3 chèques à l'ordre

de : Syndicat Unsa Territoriaux 21

Date et signature :

	A	B	C	Retraité
Cotisation	81 €	70 €	58 €	37 €
Réduction/Crédit d'impôts	-53,46 €	-46,20 €	-38,28 €	-24,42 €
Cotisation après déduction	27,54 €	23,80 €	19,72 €	12,58 €

DEDUCTION FISCALE – Le versement des cotisations syndicales vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt sur le revenu.

L'avantage fiscal est égal à 66% des cotisations annuelles, dans la limite de 1% de votre revenu brut imposable. Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, l'excédent vous est restitué par le service des impôts.

Catégorie : A B C Retraité

Grade :

Echelon :

Tél portable :

Tél domicile :

Tél travail :

Email personnel :